



**Mardi 12 septembre : grève et manifestation  
Contre  
Les projets de Macron :  
Une Loi Travail N°2**

**Face à un gouvernement de combat, aux ordres du Patronat et qui veut aller vite, il va falloir se défendre avec nos armes de travailleurs : les grèves et les manifestations.**

**CSG : les retraités passent à la caisse :**

Après avoir travaillé et cotisé, non seulement leurs pensions n'augmentent pas mais en plus ils vont voir leur CSG augmenter ! Quelle injustice ! Un retraité qui survit avec 1300 euros devra payer 22 euros en plus de CSG ! Macron vole les retraités pour tenter de les opposer aux salariés !

Mais avec la hausse de la CSG, c'est la sécu qui est aussi attaquée !

Avec Macron, la Protection Sociale se vide au profit de l'impôt. La CSG se substitue à la part salariale des cotisations sociales et frappe les retraités, les chômeurs et les malades ! La CSG créée en 1991 est passée **initialement de 1,1% à 7,5 % aujourd'hui**. Avec cet impôt tout le monde doit payer, il n'y a plus de solidarité entre bien portants et malades, actifs et inactifs, salariés et demandeurs d'emploi!

**S'attaquer au financement de la sécu en maintenant la CSG c'est nous jeter dans la gueule de l'assurance privée !**

**Suppressions de 120 000 postes de fonctionnaires :**

Alors que le chômage pèse sur tous et qu'il crève le plafond, que les services publics se dégradent, le gouvernement continue sa politique de casse ! Où veut-il encore prélever ces postes ?

Parmi les agents hospitaliers ? En supprimant des hôpitaux ? Juste à voir les conditions de travail des infirmiers (RES) et docteurs comme au nouvel hôpital de Trévenans !

Parmi les enseignants ? En fermant des crèches ?

Macron veut diminuer les dépenses publiques de 60 milliards et celles des collectivités locales de 10 milliards. Qui va payer ? Nos enfants, nos proches malades, notre sécurité etc... **(Pour nous CGT c'est inacceptable)**

**Licenciement : plafonnement des indemnités :**

Aujourd'hui, un chef d'entreprise qui licencie de manière illégale peut être sanctionné par les prud'hommes. Les montants des sanctions, qui sont versés au salarié sous forme d'indemnités, dépendent du préjudice subi par les salariés. Ancienneté, handicap, difficulté à retrouver du travail... Les prudhommes peuvent fixer des sanctions selon ce qu'ils jugent juste suite à la fraude de l'employeur. Macron veut plafonner ces sanctions. Cela revient à fixer un prix unique pour les licenciements abusifs.

**La mobilisation contre la loi El Khomri avait réussi à faire retirer cette disposition de la Loi travail n°1. Le gouvernement revient à la charge pour que les patrons paient moins s'ils sont condamnés !**

## Baisse des salaires :

Aujourd'hui, le niveau de salaire et son rythme d'augmentation dépend de la négociation dans les branches professionnelles. La négociation d'entreprise peut permettre d'accélérer les augmentations, pas de les ralentir.

Ce que prévoit la Loi travail n°2, c'est d'autoriser chaque entreprise à descendre en dessous des minimums définis par les branches. C'est un appel à baisser les salaires !

**La CGT se bat depuis des années pour des augmentations générales de 300 euro .Utopiques ? En consultant le dernier bilan social à VIGS, on s'aperçoit que les dix plus hauts salaires sont passés de 1 190 392 annuel en 2015 à 1 244 790 pour l'année 2016 soit une augmentation de 418,44 € sur 13 mois par personnes pour ces dix plus hauts dirigeants !!! Et c'est comme ça chaque année !! (Alors imaginez des entreprises comme PSA !)**

**Baisse des APL :** Le gouvernement prévoit la baisse de 5€ des APL, aucun gouvernement n'avait osé s'attaquer à l'une des couches sociales les plus basses, ceci est une honte !

**S'ils veulent faire des économies qu'ils réduisent les banquets à l'Elysée ou à Matignon !**

## Un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail pourra être licencié :

La loi travail n°2 généralise la loi El Khomri à tous les accords d'entreprise, qui s'imposeront aux salariés quelles que soient les clauses de leurs contrats de travail.

**Référendum :** La loi El Khomri avait déjà introduit la possibilité de contourner les syndicats majoritaires en organisant des référendums d'entreprise à la demande des organisations minoritaires. Macron pourrait élargir ce dispositif en permettant aux patrons d'organiser eux-mêmes des référendums sur les sujets qui les intéressent en contournant les syndicats qui les gênent. Au passage, ils mettront sous pression les salariés qui n'auront pas vraiment le choix.

**LA CGT VIGS APPELLE tous les salariés, leurs familles, autres organisations syndicales à nous rejoindre :**

*Le Mardi 12 septembre à Montbéliard au champ de foire à 14h,*

*Soyons le plus nombreux possible,*

*pour montrer au gouvernement et au MEDEF que leurs lois anti-ouvrières ne passent pas !*

